

**Compte Rendu
de la réunion de la Commission de l'éducation, de la
communication et des affaires culturelles**

**Ottawa (Canada), 6 juillet 2014 (adopté à Libreville le 20
avril 2015)**

LIBREVILLE (GABON) | 20 – 21 AVRIL 2015

Compte rendu de la réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles

Ottawa (Canada), 6 juillet 2014

Présidence de M. Didier Berberat
Président de la commission

* * *

1. Ouverture de la réunion

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) s'est réunie à Ottawa (Canada), le 6 juillet 2014, sous la présidence de M. Didier Berberat, (conseiller aux États, Suisse).

Les 26 sections suivantes sont représentées à cette réunion : Arménie, Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cambodge, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Hongrie, Mali, Ontario, Québec, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Canton de Vaud, Canton du Valais et Vallée d'Aoste.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président Berberat demande que soit ajouté un point **6 bis** à l'ordre du jour afin de lui permettre de faire état de contacts récents et d'une présentation qu'il a faite, la veille, devant le Réseau des femmes parlementaires. Il demande par ailleurs la souplesse nécessaire pour pouvoir changer, au besoin, l'ordre dans lequel les points de l'ordre du jour seront abordés.

L'ordre du jour est adopté, tel qu'amendé.

3. Adoption du compte rendu de la réunion de Brazzaville (République du Congo), en avril 2014

Un compte rendu de la dernière réunion, tenue à Brazzaville, les 7 et 8 avril 2014, a été diffusé en amont de la réunion et affiché dans les pages Web de la Commission. Le président Berberat en repasse les grandes lignes.

Le compte rendu est adopté, tel que proposé.

4. Rapport d'activité de la CECAC

M. Berberat fait rapport des activités de la Commission depuis la dernière réunion, tenue à Brazzaville, en avril 2014. Ce rapport d'activité a été diffusé aux sections en amont de la réunion.

Le rapport d'activité est adopté, tel que proposé.

5. Rapport d'activité du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida

En l'absence motivée du rapporteur chargé des questions relatives au VIH/sida et coordonnateur du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, le Dr Jacques Mokako (député, RDC), le président Berberat présente en son nom le rapport qu'il avait préparé des activités du Réseau depuis la dernière réunion de la Commission. Ce rapport d'activité a été diffusé aux sections en amont de la réunion.

Le rapport d'activité est adopté, tel que proposé.

6. Système dual dans la formation professionnelle

Le projet de rapport soumis par M. Didier Berberat, intitulé *Le système dual dans la formation professionnelle* a été diffusé en amont de la réunion. C'est la troisième fois que ce thème est abordé par la Commission. Après la réunion d'Ouagadougou (mai 2013), le projet de rapport s'était enrichi des contributions des sections du Bénin, du Burkina Faso, du Gabon et du Sénégal ; après celle de Brazzaville (avril 2014), les contributions des sections du Burundi, de la Côte d'Ivoire et du Niger se sont ajoutées. La Vallée d'Aoste qui, elle aussi, avait manifesté son intérêt à fournir une contribution, en a été empêchée en raison d'événements à caractère politique. Enfin, la contribution du Congo-Brazzaville n'a pas pu être intégrée à la version finale en raison de sa réception tardive.

M. Berberat rappelle que la formation en alternance dite « duale » — théorique à l'école et pratique en entreprise— permet d'améliorer grandement l'employabilité des jeunes diplômés. Beaucoup de pays semblent vouloir s'inspirer du modèle suisse qui, bien que non transposable tel quel, peut servir de base à un système adapté au contexte national et aux circonstances économiques, sociales et normatives d'autres juridictions.

Le projet de rapport est assorti d'un projet de résolution.

Le Président Berberat ouvre le débat.

Mme **Sanda-Maria Ardeleanu** (députée, Roumanie) salue le travail réalisé jusqu'à présent par la CECAC concernant la formation duale et note que le sujet a fait l'objet de discussions lors de la dernière Conférence des présidents dont la Roumanie était l'hôte en mars 2014.

M. **Boko Hubert** (député, Côte d'Ivoire) remercie la Commission d'avoir inclus la contribution de la section ivoirienne et réitère l'adhésion de son pays au mode de formation duale, principalement dans le secteur informel de l'économie, indiquant que des projets de loi viennent d'être votés concernant l'artisanat et des réformes fiscales favorisant la création de petites et moyennes entreprises.

Mme **Chantal Certan** (conseillère régionale, Vallée d'Aoste) explique que le Conseil de la Vallée d'Aoste a compétence primaire en matière d'éducation. Elle salue le contenu du projet de rapport et note que l'institut agricole régional s'est inspiré largement de l'expérience suisse. Son gouvernement est en train d'approuver le fonds social européen qui porte sur la programmation 2014-2020 et qui vise particulièrement la lutte au chômage et

à l'abandon scolaire. Mme Certan croit que la formation duale pourrait être un élément de solution à ces fléaux et elle s'engage à revoir le projet de rapport, dont elle souligne la grande qualité, et à y apporter éventuellement la contribution de sa section. Elle insiste sur l'importance d'une formation de qualité des enseignants et sur les ressources nécessaires.

M. **Yves Reinkin** (député, Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) rappelle l'importance de donner un sens à la formation, tant pour les jeunes que pour les enseignants, en y intégrant toute la dimension de la formation citoyenne, ce qu'il appelle le "vivre ensemble". Il veut savoir quelle part y est consacrée dans le système suisse.

En réponse, le Président Berberat explique qu'en Suisse, les plans d'étude varient selon les métiers et selon les cantons mais qu'y sont intégrées, invariablement, des notions de culture générale, d'instruction à la citoyenneté, des cours de langues, visant à donner aux jeunes une ouverture sur le monde. Il souligne aussi que le système de formation duale permet l'accès à des études supérieures.

M. **Jean Massandé** (sénateur, Gabon) aurait souhaité qu'on aille plus loin et qu'on prévoie une collaboration plus étroite entre l'APF et la CONFEMEN pour une résolution ayant potentiellement davantage d'impact. Il croit que la formation duale a beaucoup d'avenir en Afrique, à la lumière de l'expérience prometteuse du Gabon, menée avec l'appui de la Suisse, dans la filière bois.

M. **El hadji Mangane** (député, Sénégal) s'attend à de grandes innovations dans son pays en matière de formation, dont la création de nouvelles écoles, avec l'arrivée en poste toute récente d'un nouveau ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

M. **Christian Levrat** (conseiller aux États, Suisse) relate que le système de formation professionnelle duale est sous pression dans son pays et il soutient que les politiques se sont battus pour le maintien de standards et d'une forme d'équivalence de reconnaissance sociale entre la filière professionnelle et la filière académique. Il en veut pour preuve l'annonce gouvernementale toute récente de l'injection de 100 millions d'euros dans la formation professionnelle pour revaloriser cette filière. Il souligne aussi l'importance d'assurer la "perméabilité" entre les systèmes, permettant de passer sans encombre d'une filière à l'autre. Enfin, il juge essentielle l'intensification des échanges internationaux sur la formation professionnelle et juge que l'OIF pourrait avantageusement y contribuer.

La Commission s'emploie ensuite à revoir le projet de résolution, distribué en amont de la réunion, portant sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes. Chacun des neuf paragraphes du préambule sont repassés. N'ayant suscité aucun commentaire, ils sont adoptés en bloc.

En discussion sur les conclusions du projet de résolution proposé, la section valdotaine insiste pour que la dimension de la formation des enseignants y soit mentionnée; la section suisse souhaite une mention portant sur l'intensification des échanges internationaux en matière de formation professionnelle et suggère aussi que la formulation des conclusions ne s'adresse pas exclusivement aux "États" mais également aux "gouvernements"; la section belge veut une demande claire de collaboration avec l'OIF et la CONFEMEN; la section gabonaise souligne que les termes précis de "formation duale" devraient se retrouver dans le texte de la résolution et non pas seulement l'expression générale de "formation professionnelle".

Un projet de résolution modifié qui tient compte des commentaires et préoccupations exprimés est, plus tard, soumis à la Commission et adoptée. La résolution finale, telle qu'amendée, est reproduite en "Annexe A" de ce compte rendu. Le président Berberat est chargé d'en faire la proposition en plénière, plus tard au cours de la présente session.

6bis. Réseau des femmes parlementaires

Le Président Berberat fait rapport de la communication qu'il a livrée, la veille, devant le Réseau des femmes parlementaires, à l'invitation de sa présidente, et qui portait sur les travaux de la Commission, depuis une dizaine d'années, concernant l'éducation. Le Réseau travaille sur deux projets de rapport touchant à l'éducation des filles et souhaiterait que la Commission se joigne à lui pour l'élaboration d'un rapport commun. M. Berberat souligne que, bien que la CECAC ait toujours eu la préoccupation de l'inégalité entre hommes et femmes concernant l'accès à l'éducation, aucun de ses rapports ou résolutions n'a porté spécifiquement et exclusivement sur ce sujet précis. Il accueille favorablement l'idée d'une collaboration "transversale" avec le Réseau.

Le Président Berberat invite ensuite les deux rapporteuses du Réseau, Mme **Chantal Guittet** (députée, France) et Mme **Anne-Marie Day** (députée, Canada), à présenter l'état d'avancement de leurs travaux et la nature de la collaboration qu'elles envisagent avec cette Commission.

Mmes Guittet et Day expliquent que le Réseau des femmes parlementaires, réuni à Québec en janvier 2014, a résolu d'examiner la question de l'accès des filles à l'éducation.

Mme Day concentre son étude sur l'accès à l'éducation primaire, et sur la qualité de cette dernière. Elle analyse les engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes et les obstacles auxquels se butent les filles en matière d'accès à l'éducation universelle comme la pauvreté, la mauvaise santé, le manque d'infrastructures, les crises humanitaires et les conflits, les mariages et grossesses précoces.

Mme Guittet quant à elle se penche sur la qualité de l'éducation, sur le contenu et la pertinence de l'éducation des filles et des femmes, afin de voir si l'école permet véritablement l'autonomisation des femmes en les habilitant à prendre pleinement part au développement de la société.

Des échanges qui suivent, il ressort que la Commission devrait identifier deux rapporteurs, préférablement de pays du Sud considérant que les deux rapporteuses identifiées du Réseau proviennent de pays du Nord. Les rapporteuses du Réseau et ceux de la CECAC devraient travailler en interaction à la rédaction d'un projet de rapport conjoint qui serait soumis à la prochaine rencontre intersessionnelle de chacune des instances. Puis, une résolution commune devrait être présentée à la séance plénière de juillet 2015.

La section béninoise (**Chabi Félicien Zacharie**, député) et la section togolaise (**Koffi Besséwu Nayo**, député) se portent volontaires. [Un troisième rapporteur, Blaise Ambeto, député de la section congolaise, viendra plus tard s'ajouter au duo.]

Le conseiller de la CECAC et la conseillère du Réseau sont chargés d'assurer la coordination des travaux des rapporteurs identifiés.

7. Marchandisation de l'éducation

M. **Louis Duvernois** (sénateur, France), en remplacement de la sénatrice Bernadette Bourzai, empêchée, présente le projet de rapport qu'elle avait préparé avec la section française sur le thème de la marchandisation de l'éducation. Ce projet de rapport a été distribué en amont de la réunion.

M. Duvernois rappelle d'abord que le développement de ce thème a été décidé par la Commission dès juillet 2012; en mai 2013, à la réunion tenue à Ouagadougou, le sénateur Joël Bourdin (France) avait esquissé les contours de l'étude qu'il proposait de mener. La CECAC avait alors décidé de centrer sa réflexion sur l'offre privée d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire dans l'espace francophone.

Selon le projet de rapport de la sénatrice Bouzai, l'offre éducative privée assure dans nombre de pays une part non négligeable de l'enseignement de base et constitue un acteur souvent essentiel du système éducatif.

Le projet de rapport définit la marchandisation dans sa pluralité d'acteurs et de services, les formes qu'elle peut prendre et la complémentarité qu'elle peut présenter au secteur public. Il examine ensuite la place des acteurs privés de l'éducation (typologie et positionnement des écoles privées dans le système éducatif). Enfin, les atouts et faiblesses de l'offre privée sont examinés.

Il ressort du projet de rapport soumis que l'intervention privée peut s'avérer utile en termes de diversification et d'extension de l'offre scolaire à de nouveaux publics, à condition qu'une instance en garantisse l'équité et la qualité. Les États devraient aussi pouvoir imposer des règles pour s'assurer de la pertinence de l'enseignement dispensé.

M. Duvernois conclut sa présentation en invitant instamment les sections à répondre au questionnaire qui leur sera adressé en vue de l'enrichissement du projet de rapport préparé par la section française. Un projet comportant huit questions a été distribué en amont de la réunion. Après discussion, il est convenu d'ajouter une neuvième question qui porterait spécifiquement sur le niveau supérieur (universitaire).

La marchandisation de l'éducation au niveau universitaire pourrait aussi être abordée dans un chapitre distinct du rapport, en reprenant par exemple les conclusions d'études ou de rapports existants de l'AUF sur le sujet.

Le président Berberat résume en disant qu'un questionnaire sera adressé à toutes les sections. La section française est chargée d'analyser les réponses reçues et de les intégrer au rapport d'étape consolidé qui sera soumis à la Commission lors de sa prochaine réunion intersessionnelle, au cours du premier trimestre de 2015. Un projet de rapport final, accompagné d'un projet de résolution, devrait ensuite être soumis à la Commission lors de la plénière de juillet 2015, à Berne.

8. L'utilisation des nouvelles technologies du Web 2.0 : pour rapprocher les élus des citoyens

Le Président Berberat souhaite la bienvenue à Mme **Carole Poirier** (députée, Québec), qui remplace au sein de la Commission M. Henri-François Gautrin qui s'est retiré de la vie politique québécoise. Mme Poirier a repris le projet de rapport qu'avait commencé à

développer son prédécesseur sur l'utilisation des nouvelles technologies du Web 2.0 comme moyen de rapprocher les élus des citoyens.

Dix-sept sections ont répondu au questionnaire de la section québécoise adressé aux sections en octobre 2013 : Andorre, Fédération Wallonie-Bruxelles, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Canton de Valais, Côte d'Ivoire, France, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Macédoine, Monaco, Niger, Roumanie, Sénégal et Vallée d'Aoste. Le rapport d'étape qui en est résulté - qui incorpore également les réponses de la section québécoise - a été distribué en amont de cette réunion. Mme Poirier en présente les principales constatations et conclusions.

Selon elle, les assemblées parlementaires et les États ont le devoir de réfléchir sur la façon d'utiliser les nouveaux outils interactifs nés des technologies de l'information et de la communication (TIC) afin d'élargir l'espace démocratique. Cela est devenu nécessaire pour rejoindre certaines clientèles comme les jeunes, fervents utilisateurs des médias sociaux.

Les 18 assemblées législatives qui ont répondu au questionnaire sont présentes sur la Toile mais leur degré d'utilisation du Web 2.0 varie de l'une à l'autre mais il y a tout lieu de croire que la majorité d'entre elles sont présentes aussi sur les réseaux sociaux.

L'information sur tous les projets de loi, du début à la fin du processus législatif, est disponible en ligne chez tous les parlements de l'échantillon (exception faite du Burkina Faso où l'information sur les lois n'est disponible qu'après leur promulgation). Certains parlements permettent les consultations et orientations des politiques du gouvernement en ligne; d'autres permettent aux citoyens de formuler des commentaires en ligne sur leur site du parlement par l'entremise d'un formulaire, d'autre encore par l'entremise des blogues et espaces participatifs créés par soit par des parlementaires individuellement soit par leur institution.

Mme Poirier souligne que seuls les parlements de Bulgarie, Canada, France (Sénat), Niger, Québec et Roumanie permettent à une commission parlementaire de tenir une consultation de la population en ligne; et seuls la Chambre des députés du Luxembourg et les assemblées nationales du Québec et de la Roumanie permettent aux citoyens d'amorcer ou de signer une pétition sur le site Web du parlement.

Seulement la moitié des parlements qui ont répondu au questionnaire sont présents sur les réseaux sociaux. Peu d'institutions parlementaires mettent d'autres outils favorisant vraiment l'interactivité que le Web et les réseaux sociaux à la disposition des élus ou des citoyens. Une exception notable: la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a équipé ses édifices parlementaires de bornes interactives et d'écrans tactiles disposés à des endroits stratégiques du parlement, facilement accessibles au plus grand nombre. Il y aussi le Burkina Faso, où une application Web a récemment été développée et présentée par des acteurs de la société civile pour permettre aux citoyens de poser des questions aux parlementaires.

Mme Poirier conclut que les parlements de l'espace francophone progressent mais sont encore loin, dans l'ensemble, de profiter de manière optimale des potentialités du Web 2.0. pour rapprocher les élus des citoyens.

Mme **Marie-France Lalonde** (députée, Ontario) informe les membres de la Commission que la XXX^e Assemblée de la Régionale Amérique qui se tiendra à Toronto du 4 au 8 août 2014 aura justement pour thème les médias et les réseaux sociaux dans les parlements des provinces canadiennes et de certains États américains. On cherchera surtout à voir comment leur utilisation pourrait encourager l'engagement dans la vie démocratique, l'exercice du droit de vote, que ce soit chez les jeunes ou dans les communautés

minoritaires. Elle promet de communiquer les résultats des travaux au bénéfice de l'enrichissement du projet de rapport.

9. Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Le Président Berberat rappelle que c'est la section du Québec qui est chargée d'assurer une veille, pour la Commission, du suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (la Convention). Ce point n'est plus inscrit à l'ordre du jour que sur demande de la section québécoise lorsque cette dernière juge important de communiquer une information à ce sujet.

Dans cette optique, Mme Carole Poirier (députée, Québec) livre les grandes lignes d'un rapport prospectif sur l'impact et les enjeux du numérique sur la mise en œuvre de la Convention, un rapport commandé à la fin de 2013 par l'OIF à l'ancienne députée et ministre québécoise, Mme Louise Beaudoin. Ce rapport, daté du 28 avril 2014, a été distribué en amont de la réunion. Après avoir fait le point sur l'impact du numérique sur les industries culturelles, ce rapport examine notamment l'effet, sur la Convention, de la déterritorialisation et de la dématérialisation des œuvres. Même si l'internet et les technologies numériques renfermaient bien, à l'origine, un formidable potentiel nouveau en faveur de la diversité culturelle, y compris des cultures francophones, aujourd'hui les forces du marché mondialisé remettent en question ces espoirs. La Toile, qui aurait pu être atypique et diversifiée, tend à s'unifier dans un partage des grandes entreprises américaines.

Le rapport de Mme Beaudoin rappelle que le mot "numérique" n'apparaît pas dans la Convention ce qui ne veut pas dire que ses auteurs en ont totalement ignoré l'existence et l'incidence puisque le champ d'application de la Convention n'est pas limité à certains supports technologiques; c'est ce qu'on appelle le principe de la neutralité technologique. Mme Beaudoin suggère de faire mettre à l'ordre du jour du prochain Comité intergouvernemental qui se tiendra fin 2014 une discussion portant spécifiquement sur le numérique et souhaite une prise de position francophone commune.

L'auteure du rapport appelle aussi de ses vœux l'adoption de directives opérationnelles nécessaires pour renforcer l'application de la Convention et notamment les articles 20 et 21 qui traitent du rapport entre cette dernière et les autres accords internationaux, des directives opérationnelles qui seraient opposables à la volonté ferme des États-Unis d'inclure les services numériques et le commerce électronique dans tous les accords commerciaux en négociation et à venir.

Mme Beaudoin place la Francophonie au cœur du mouvement de prise en compte du numérique dans la Convention et propose, pour y arriver, une stratégie francophone articulée auprès de l'UNESCO, du gouvernement français, du Canada, des organisateurs de l'événement "Mons capitale européenne de la culture et de l'exception culturelle 2.0-15" et du groupe des ambassadeurs francophones à l'UNESCO.

Suite à la présentation, le Président Berberat confirme que la Commission, très sensible à cette question, suivra avec intérêt les développements futurs, et, évoquant le rôle primordial joué par la Francophonie et l'APF, plus particulièrement sa section québécoise, souhaite que la Convention trouve sa pleine application dans le domaine du numérique.

10. Contribution de la CECAC à l'Avis que présentera l'APF au Sommet de la Francophonie de Dakar, en novembre 2014

Le Président rappelle la méthodologie adoptée par l'APF pour l'élaboration de l'Avis qu'elle présentera aux chefs d'État et de gouvernement au prochain Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Dakar les 29 et 30 novembre 2014. L'Avis sera cette année le résultat d'une participation beaucoup plus grande des sections, des commissions et du Réseau des femmes, se distinguant des Avis antérieurs dont la rédaction avait surtout été assurée par le Secrétariat, en vase clos.

M. Berberat présente un court document, distribué en amont de la réunion, qui résume les pistes privilégiées par la Commission et décline des recommandations qui pourraient être présentées en son nom au cours du débat général qui se tiendra sur l'Avis, en plénière.

Un débat s'engage.

M. Yves Reinkin (député, Communauté française Wallonie-Bruxelles), vice-président de la Commission, ajouterait le volet culturel ainsi : *Dans cet esprit, la Commission croit que quelques propositions pratiques, ciblées et mesurables sont susceptibles de renforcer jeunes et femmes et de leur donner les moyens de participer pleinement à la vie économique, politique, sociale et culturelle et de contribuer à assurer la paix.*

De plus, il affirme que l'expression "développement soutenable" a remplacé "développement durable" dans les grands fora portant sur la question et que "l'éducation globale" n'est autre chose que "l'éducation au développement durable (ou soutenable). Il souhaite modifier le texte soumis ainsi: *Pour mieux outiller les jeunes afin qu'ils deviennent « vecteurs de paix, acteurs de développement », la formation des enseignants et celle des enfants doit être repensée pour la rendre plus « globale » c'est-à-dire en y incluant l'étude de problématiques émergentes comme l'éducation à la paix, la citoyenneté, l'égalité des genres, la santé (dont l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle), l'environnement, en un mot l'éducation en vue du développement soutenable.*

M. Christian Levrat (conseiller aux États, Suisse) salue l'inclusion, dans le projet de texte soumis, de la question des lois discriminatoires, spécialement celles visant les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, un volet important dans la lutte contre le VIH/sida. Il suggère toutefois la rédaction suivante: *~~L'interdiction~~ La discrimination et la pénalisation qui frappent, dans certains pays, les rapports sexuels entre hommes adultes consentants, l'interdiction faite aux détenus d'avoir accès aux préservatifs et seringues, ou encore l'absence de prévention et de traitement pour les travailleurs du sexe ou pour les réfugiés, contribue à la propagation du VIH/sida, poussant les membres de ces groupes vers la clandestinité, entravant, de fait, leur accès aux soins et services permettant de lutter contre la maladie.*

M. Samuel Oram-Assam (sénateur, Cameroun) soulève que les questions de pratiques et libertés sexuelles sont parfois culturelles et regrette que des ONG et autres lobbys tentent, selon lui, d'imposer de force des changements qui nécessiteraient plutôt prudence et temps d'acceptation. Il s'objecte notamment à l'utilisation du mot "abrogation" dans le titre du paragraphe.

Le Président Berberat réplique qu'il ne s'agit pas ici de prôner un comportement sexuel particulier mais plutôt de mieux lutter contre la transmission du VIH/sida. Les lois punitives ont pour effet de pousser à la clandestinité les membres de groupes cibles, comme les homosexuels, et les dissuadent de recourir aux services de prévention,

dépistage et traitement, multipliant ainsi les risques de propagation du virus. Toute cette question sera thématifiée lors de la prochaine réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, à la fin de septembre, à Kinshasa.

Pour M. Zacharias Tiemtoré (député, Burkina Faso), le titre du paragraphe controversé devrait être modifié et adopter une formulation qui tienne compte des commentaires des uns et des autres. Pour ménager certaines sensibilités exprimées, le titre suivant est proposé et adopté : *Réexamen des lois ou projets de loi pénalisant les comportements de groupes cibles ou instaurant discrimination.*

Le projet amendé contribution de la CECAC à l'Avis de l'APF au prochain Sommet est plus tard soumis à la Commission et adopté (reproduit en "Annexe B" de ce compte rendu).

11. Politique linguistique proposée au Burundi

La Commission a reçu de l'information concernant l'adoption d'une politique linguistique au Burundi dont l'orientation pouvait être inquiétante pour l'avenir du français. En septembre 2013, une nouvelle loi sur l'enseignement de base et secondaire aurait introduit l'anglais, en plus du kirundi et du français, comme langue d'enseignement. Cette orientation serait motivée en partie par l'adhésion du pays à la Communauté des États de l'Afrique de l'Est (CEAE) dont la l'anglais est la langue officielle et de travail. Copie du projet de politique linguistique, datée de décembre 2013, a été distribuée en amont de la réunion.

Un courrier a été adressé au président de l'Assemblée nationale du Burundi lui demandant de déléguer un parlementaire de son choix pour venir éclairer la Commission et faire le point sur la situation.

M. Jérôme Nzokirantevye (sénateur, Burundi) rappelle d'abord que le kirundi est la langue nationale, seule parlée et comprise par tous les Burundais, leur langue maternelle. Le kirundi est aussi langue officielle, aux côtés du français. Les politiques, lois, programmes de développement social, culturel ou économique sont conçus, diffusés et exécutés en kirundi. Le français est utilisé dans l'enseignement, dans le travail au quotidien et c'est aussi la langue de la communication internationale.

Le Burundi a intégré dans son système d'enseignement l'anglais et le kiswahili afin de faciliter les échanges et mieux tirer parti de sa position géopolitique, charnière entre les pays du bloc dit francophone (RDC, Gabon, Congo, etc.) et de celui dit anglophone (Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Kenya, etc.). M. Nzokirantevye souligne que l'anglais est enseigné au niveau secondaire depuis longtemps au Burundi, la nouveauté consiste à en avoir étendu l'enseignement au niveau primaire, avec celui du kiswahili. Selon lui, il n'y a pas lieu de craindre que son pays ne bascule dans le bloc des pays anglophones puisque les seules langues officielles reconnues y sont le kirundi et le français. Il soutient même que l'adhésion du Burundi à la CEAE aurait eu pour effet de faire rayonner le français dans ces pays anglophones.

En conclusion, le Président Berberat se dit rassuré par les propos de M. Nzokirantevye et par sa confirmation qu'il n'est pas question de faire de l'anglais une langue officielle dans son pays. Il offre aux parlementaires burundais l'aide de l'APF, au besoin, afin de défendre cette valeur culturelle commune qu'est la langue française.

11. Présentation du rapport *Parlement, presse, médias et démocratisation, La diffusion de l'actualité parlementaire dans l'espace francophone : tour d'horizon et pistes d'amélioration*

Le Président Berberat souhaite la bienvenue à M. **Fathi Derder** (conseiller national, Suisse) qu'il invite à présenter l'essentiel du projet de rapport intérimaire qu'il a soumis, un peu plus tôt, à la Commission des affaires parlementaires (CAP) dont il est rapporteur. Les présidents de chacune des deux commissions s'étaient mis d'accord, à l'avance, pour que ce projet de rapport soit présenté devant les deux en raison de son caractère transversal. Il a été distribué en amont de la réunion.

M. Derder soutient que les débats de l'APF sont trop peu "visibles" médiatiquement et que TV5 Monde n'y fait pas suffisamment de place mais s'empresse d'ajouter que des discussions sont en cours pour y remédier. Selon lui, c'est à l'APF de mieux "vendre" ses actions et de prendre les moyens pour faire parler d'elle.

Il ressort du projet de rapport que la plupart des sections sont satisfaites de la couverture faite par TV5 Monde de leurs activités mais estiment que davantage pourrait être fait à ce sujet et qu'il faut renforcer les liens entre l'APF et le diffuseur.

Le Président Berberat donne la parole à Mme Michèle Hermes-Jacob, directrice de la francophonie, de la promotion du français et des relations institutionnelles, à TV5 Monde, qui fait le point sur les principales nouveautés à la grille-horaire et sur les projets dont le lancement est imminent. Elle livre diverses informations concernant la chaîne et fait notamment mention des domaines de la santé, de l'éducation citoyenne et du développement durable, où les actions de TV5 Monde et de la Commission se rejoignent. Elle affirme par ailleurs le désir partagé de collaborer avec l'APF.

M. Berberat résume les discussions en confirmant la création d'un groupe de travail réunissant les présidents de la CAP et de la CECAC, M. Derder comme rapporteur de la CAP, d'une part, et Mme Carole Poirier (députée, Québec) comme rapporteure de la Commission d'autre part. La coordination des travaux sera assurée par les conseillers des deux commissions en vue du développement d'un rapport commun sur le sujet de la couverture médiatique des activités de l'APF et de l'actualité parlementaire au niveau national. Ce projet de rapport devrait pouvoir être soumis à la prochaine réunion intersessionnelle ou, au plus tard, à la prochaine réunion dans le cadre de la session annuelle.

13. Suivi de la résolution sur l'éducation au développement durable

D'entrée de jeu, M. **Yves Reinkin** (Belgique, Communauté française/Wallonie-Bruxelles), vice-président de la Commission, établit qu'il n'est plus parlementaire depuis le 25 mai 2014, date des dernières élections en Belgique, considérant qu'il a rempli les deux mandats alloués par les règles de son parti. Cependant, comme sa section n'a pas encore été reconstituée, il en est encore le délégué officiel.

M. **Reinkin** fait le compte rendu de sa participation à la Conférence sur les changements climatiques qui s'est tenue à la fin de mai 2014, à Brazzaville, immédiatement après la Régionale Afrique. Le texte de l'intervention qu'il y a livrée a été distribué en amont de la réunion. Cet événement s'est tenu en préparation à la Conférence Climat Paris 2015 qui se tiendra en décembre 2015.

L'événement a donné lieu à une importante résolution restée toutefois silencieuse sur l'éducation, ce qu'il regrette. M. Reinkin infère cependant la possibilité pour les parlements d'agir dans le domaine de l'éducation en s'appuyant sur ce paragraphe de la résolution: *"Aux côtés des gouvernements, des autorités locales, des entreprises et des acteurs de la société civile, les parlements doivent assurer leur part de responsabilité dans la définition et la mise en œuvre d'une réponse commune aux défis des changements climatiques, notamment à travers l'appui à la mise en place de mesures institutionnelles, législatives et réglementaires adaptées."*

Il soulève l'importance de la formation des parlementaires, des cadres qui conçoivent les programmes, des responsables de collectivités locales et, surtout, des enseignants afin que tous connaissent ce qu'est le développement "soutenable".

M. Reinkin signale qu'il représentera l'APF à la CONFEMEN, à Abidjan, dans quelques jours, pour y parler d'une part de formation duale et, d'autre part, d'éducation au développement soutenable. Il souligne la pertinence de s'attaquer à ces enjeux et il en veut pour preuve la conférence que projette de tenir le ministère de la Défense en marge de l'évènement Paris Climat 2015 et dont le titre est : "Transformer l'éducation face à l'urgence climatique, une question de sécurité planétaire". Il souhaite vivement que les constatations et conclusions tirées de cet événement soient relayées à cette Commission, en temps et lieu.

En conclusion, il fait le point sur les actions posées et celles qui restent afin de faire avancer le dossier de l'éducation au développement durable au sein de la Francophonie, l'OIF et ses opérateurs et partenaires et formule le vœu qu'un autre parlementaire que lui s'en fasse à son tour désormais le promoteur.

Le Président Berberat remercie chaleureusement M. Reinkin pour son engagement dynamique et ses actions en faveur de l'avancement de la cause qu'il chérit et en profite pour lui annoncer que l'OIF vient de confirmer l'octroi des sommes nécessaires à l'organisation d'un premier séminaire à l'intention des parlementaires et portant sur l'intégration progressive de l'éducation au développement durable au sein des différentes disciplines de l'enseignement et dans la gestion même des établissements d'enseignement – un séminaire en faveur duquel il avait plaidé de façon persistante et avec conviction.

M. Berberat dit regretter le départ de M. Reinkin, le remercie d'avoir été la conscience de la Commission en matière d'éducation et promet, avec l'aide d'un parlementaire aussi engagé et qui a identifié, de continuer d'assurer une veille sur toutes ces questions.

13. Date et lieu de la prochaine réunion

Le Président Berberat s'enquiert de l'intérêt ou de la motivation d'une section à accueillir la Commission lors de sa prochaine réunion intersessionnelle, soit en mars ou en avril 2015. Faute de candidature spontanée, M. Berberat s'emploiera à solliciter des présidents de sections ciblées au cours de la présente session.

14. Questions diverses

Audition du Secrétaire général de la Francophonie

Le Président Berberat informe la Commission que la question qu'il posera après la présentation de S.E.M. Abdou Diouf en plénière portera vraisemblablement sur le prochain Forum de la langue française qui se tiendra l'an prochain à Liège. Il se réserve toutefois le droit d'en changer selon la teneur de la présentation.

Liberté de la presse

En suivi de la table ronde sur la liberté de la presse et la responsabilité des journalistes qu'a tenue la Commission à Brazzaville, en avril dernier, le Président mesure l'intérêt des membres à pousser plus loin la réflexion et à développer un projet de rapport sur le sujet, préférablement par deux rapporteurs, l'un du Nord l'autre du Sud.

M. **Merci Kosmadji** (député, Tchad), rapporteur de la Commission, se porte volontaire pour traiter de cette question. Mme Chantal Cerian (conseillère régionale, Vallée d'Aoste) se montre intéressée mais devra en parler à son président de section.

Mme **Carole Poirier** (députée, Québec) signale alors qu'en 2010 un rapport sur ce sujet avait été présenté devant la Commission des affaires parlementaires. On discute de l'opportunité de le mettre à jour et, éventuellement de l'étendre.

Il est convenu d'actualiser le rapport de la CAP. La méthodologie sera établie entre les rapporteurs identifiés et le futur conseiller de la Commission.

TV5 Monde

M. Yves Reinkin déplore que TV5 n'apparaisse pas dans l'offre des chaînes disponibles à l'hôtel, le Château Laurier. Le Président Berberat entend en faire part au Secrétaire général parlementaire et émet le vœu que la section canadienne fasse le suivi.

Communication des informations

M. **Merci Kosmadji** (député, Tchad) exprime le désir que toute communication destinée aux membres de la Commission leur soit envoyée directement, en plus de la communication habituelle dirigée vers le secrétariat administratif de la section. Le Président regrette de ne pouvoir accéder à cette demande et en explique les raisons.

Changement de conseiller à la Commission

Le Président Berberat souligne le départ imminent de la conseillère de la Commission, Mme Gaëtane Lemay, qui rentrera au parlement du Canada à la fin de l'été au terme de son affectation au Secrétariat de l'APF à Paris. Il tient à la remercier pour son travail et sa précieuse collaboration. Du coup, il présente M. Jacques Maziade aux membres de la Commission, le conseiller canadien qui lui succédera à Paris.

À 17 h 15, la séance est levée.

ANNEXE A

Projet de résolution sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes

Ottawa | 4 - 8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

PRÉOCCUPÉE par les défis posés par l'employabilité des jeunes et notamment le taux de chômage élevé qui en découle au sein de l'espace francophone en général et sur le continent africain en particulier ;

SOULIGNANT que la création d'emploi ne peut résoudre les problèmes liés au taux de chômage des jeunes qu'à la condition que ces derniers possèdent les compétences nécessaires pour exercer leur métier ;

RAPPELANT que le troisième objectif de l'Éducation pour tous (EPT) consiste à promouvoir l'apprentissage et la formation professionnelle des jeunes et des adultes ;

PRÉCISANT que le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012 comprend dans la notion d'éducation l'acquisition dans le cadre de la scolarité de base des compétences fondamentales mais également l'acquisition, dès le second cycle du secondaire, de compétences transférables et de compétences professionnelles donnant aux jeunes la possibilité de trouver un emploi décent, de gagner leur vie et de s'intégrer aux sociétés auxquelles ils appartiennent ;

ÉTANT ENTENDU que le développement des compétences transférables et professionnelles ne remplace pas les efforts visant à garantir, dans l'espace francophone, l'accès universel à l'enseignement primaire, à supprimer les obstacles bloquant l'entrée dans l'enseignement secondaire et à soutenir les programmes de la deuxième chance ;

CONSTATANT que les pays qui permettent aux jeunes de développer des compétences transférables et professionnelles en complément d'une scolarité de qualité connaissent un taux de chômage des jeunes plus faible que la moyenne au sein de l'espace francophone ;

RELEVANT que parmi les pays les plus développés, le seul accès à l'éducation supérieure ne permet plus de garantir le plein emploi des jeunes ;

RECONNAISSANT l'importance de conjuguer les efforts du secteur privé tant formel qu'informel et du secteur public dans le développement d'offres de formations professionnelles en adéquation avec les besoins du marché du travail ;

PRENANT ACTE du fait que les pays de l'espace francophone connaissent tous un système de formation professionnelle institutionnalisé ou sont en passe d'en développer un ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

ENCOURAGE les États et les parlements de l'espace francophone ainsi que l'Organisation internationale de la Francophonie et la CONFEMEN à favoriser, sur le plan international, l'échange d'information portant sur la formation professionnelle en général et la formation duale en particulier ;

APPELLE les parlements à encourager les agences étatiques et les entreprises du secteur privé formel et informel à investir davantage de ressources dans la formation professionnelle et continue des jeunes ;

DEMANDE aux États et gouvernements de l'espace francophone de conclure des accords de coopération avec les organisations professionnelles en place dans le but d'offrir aux jeunes des possibilités de se former en situation réelle de travail ;

RECOMMANDE aux États et gouvernements de l'espace francophone de définir, en partenariat avec les organisations professionnelles, des objectifs à atteindre en termes de développement des compétences transférables et professionnelles ;

INVITE les États et gouvernements de l'espace francophone à mettre en place ou à maintenir des programmes d'enseignement des connaissances fondamentales en parallèle au programme de formation des jeunes en situation réelle de travail ;

INCITE les États et gouvernements francophones à soutenir la formation des enseignants en vue de dispenser un enseignement de qualité dans le cadre de la formation professionnelle ;

EXHORTE les États et gouvernements, ainsi que les Parlements de l'espace francophone à légiférer en matière d'encadrement et de protection des personnes en formation afin d'éviter l'exploitation de ces dernières.

ANNEXE B

Contribution proposée de la CECAC à l'Avis de l'APF au prochain Sommet de la Francophonie (Dakar, novembre 2014)

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) « examine les questions relatives à l'expression culturelle en langue française, l'éducation, la formation, la communication, les technologies de l'information et des communications et l'audiovisuel » (art. 12.6.2 du Règlement)

Au vu du thème du prochain Sommet – *Femmes et jeunes en Francophonie : Vecteurs de paix, Acteurs de développement* – la CECAC a choisi de concentrer sur le grand thème de l'Éducation l'essentiel de sa contribution à l'Avis qu'y présentera l'APF.

Éducation

La CECAC affirme que l'éducation est l'une des conditions essentielles du développement. Constatant à regret que l'Objectif du Millénaire pour le développement visant à « assurer l'éducation primaire pour tous » ne sera pas atteint en 2015, elle estime tout de même que l'on ne doit ni relâcher les efforts ni baisser les bras. Au surplus, la Commission continue de croire aux mérites d'une éducation pour tous, mais elle ajoute que cette éducation se doit d'être de qualité.

Dans cet esprit, la Commission croit que quelques propositions pratiques, ciblées et mesurables sont susceptibles de renforcer jeunes et femmes et de leur donner les moyens de participer pleinement à la vie économique, politique, sociale et culturelle et de contribuer à assurer la paix.

Aussi, la Commission estime que les actions suivantes devraient être incluses et proposées dans l'Avis de l'APF au Sommet de Dakar :

1. Augmentation des moyens consacrés à l'éducation

En raison notamment de la démographie, et malgré les efforts consentis par plusieurs, les budgets consacrés à l'éducation sont toujours insuffisants dans un grand nombre de pays. De plus, selon l'UNESCO, l'aide à l'éducation aurait baissé de 10 % depuis 2010. Tous doivent s'engager – gouvernements des pays en développement et donateurs internationaux – à allouer des fonds supplémentaires à l'éducation et à renforcer leur effort financier, tout en améliorant la gouvernance.

2. Alphabétisation des femmes adultes

Les femmes, et plus précisément les mères, ont un rôle clef à jouer dans l'éducation des enfants. Un rôle qu'elles peuvent difficilement remplir convenablement si elles sont incapables de lire et d'écrire. De plus, le développement de leur plein potentiel à participer au développement est freiné sans ces habiletés de base. Des programmes d'alphabétisation ciblant les femmes, adaptés à la culture locale et à l'environnement, devraient être mis en place.

3. Promotion et renforcement de la formation professionnelle

La filière de la formation professionnelle mérite d'être publicisée, encouragée et renforcée. Une école dite de qualité doit garantir aux jeunes l'acquisition de compétences indispensables pour vivre et travailler. La formation professionnelle, parce qu'elle mène directement les apprenants au marché du travail et améliore leur « employabilité », peut aider à résoudre l'épineux problème de l'emploi des jeunes, tant ceux du Nord que ceux du Sud. Un système prévoyant l'alternance des lieux de formation au cours d'une même semaine - école puis industrie/entreprise - peut rendre encore plus efficace ce type de formation.

4. Promotion de l'« éducation globale », notamment l'éducation au développement durable

Pour mieux outiller les jeunes afin qu'ils deviennent « vecteurs de paix, acteurs de développement », la formation des enseignants et celle des enfants doit être repensée pour la rendre plus « globale » c'est-à-dire en y incluant l'étude de problématiques émergentes comme l'éducation à la paix, la citoyenneté, l'égalité des genres, la santé (dont l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle), l'environnement, en un mot l'éducation en vue du développement durable. Dispenser les savoirs de base ne suffit plus, l'école de qualité doit s'assurer du développement de savoir-être et de savoir-faire permanents dont les compétences citoyennes, l'autonomisation de l'individu ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, permettant la pleine réalisation du potentiel de tous.

VIH/sida

Le VIH/sida a une incidence déplorable certaine sur le développement, principalement des pays du Sud. Les jeunes et les femmes sont particulièrement touchés.

Aussi, la Commission, qui chapeaute le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, soumet que les actions suivantes devraient également être incluses et proposées dans l'Avis de l'APF au Sommet de Dakar :

1. Réexamen des lois ou projets de loi pénalisant les comportements de groupes cibles ou instaurant discrimination

La discrimination et la pénalisation qui frappent, dans certains pays, les rapports sexuels entre hommes adultes consentants, l'interdiction faite aux détenus d'avoir accès aux préservatifs et seringues, ou encore l'absence de prévention et de traitement pour les travailleurs du sexe ou pour les réfugiés, contribue à la propagation du VIH/sida, poussant les membres de ces groupes vers la clandestinité, entravant, de fait, leur accès aux soins et services permettant de lutter contre la maladie.

La lutte contre le VIH/sida ne s'appuie pas encore suffisamment sur la défense des droits de l'Homme, incluant le droit pour tous de bénéficier de services de prévention et de traitement ainsi que le droit pour les personnes séropositives et celui de ne subir aucune discrimination.

2. Programmes universels de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant

Selon l'OMS, en l'absence d'intervention, le taux de transmission d'une mère séropositive à son enfant pendant la grossesse, le travail, l'accouchement ou l'allaitement va de 15 % à 45 %. Des interventions efficaces permettent de ramener ce taux à des niveaux inférieurs à 5 %. Les avancées dans la prévention de la transmission mère-enfant du VIH ont permis de sauver des millions de vies - celles de femmes et de nourrissons - qui auraient autrement été condamnées. Des programmes universels de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant devraient être mis en place.